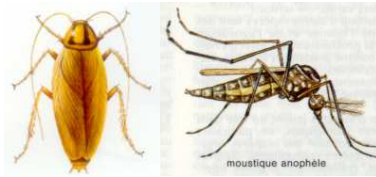




DESINSECT A



INSECTICIDE A EFFET DE CHOC RÉMANENT POUR INSECTES VOLANTS ET RAMPANTS

PROPRIETES :

DESINSECT A est un aérosol pour brumisation **hors présence humaine** de composés insecticides. Son action, à **effet de choc**, agit par contact ou par ingestion, contre les **insectes volants** (mouches, moustiques, guêpes, frelons, etc...). DESINSECT A est également actif sur les **insectes rampants** (blattes, mites, cafards, puces, punaises, etc...). Polyvalent, il agit sur **les adultes, les larves et les œufs**.

DESINSECT A possède un **effet de rémanence** stable à la chaleur et à la lumière.

Economique, il ne nécessite pas de mélanges avant application ni de matériels complexes pour la mise en œuvre.

COMPOSITION :

Préparation à base d'une combinaison de fonctions insecticides

| P R O D U I T A C T I F | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| . ETAT PHYSIQUE | Liquide clair |
| . MASSE VOLUMIQUE | 810 g/l +/- 20 g/l. |
| . REACTION CHIMIQUE | Neutre. |
| . INFLAMMABILITE | Point d'éclair inférieur à 21 °c |
| . ODEUR | Citronnelle |
| . COULEUR | Incolore |
| G A Z P R O P U L S E U R | |
| . Propulseur hydrocarboné | |

UTILISATIONS :

Utilisation hors présence humaine pour locaux fermés, HPH par brumisation en microparticules dans l'atmosphère, accède ainsi dans les zones difficiles à atteindre et à décontaminer telles que surfaces poreuses, crevasses, fissures, plafonds, gaines V.O ou techniques, conduits d'évacuation de fumée ou de climatisation, cheminées, bouches d'aération, trappe de désenfumage.

Utilisation dans les locaux à usages collectifs, salles de transit aéroportuaires, entrepôts, magasins, locaux de stockage (cartons, vêtements), maisons de retraite, salles mortuaires, compartiments funéraires des véhicules de transfert (décret n° 94941 du 24.10.1994), cabinets médicaux et vétérinaires, vestiaires, salles municipales, salles de sports, piscines, isoloirs, etc...

Léa M. collectivités – 427 avenue de Limoges - 79000 NIORT
Tel : 05.49.77.08.25 - Fax : 05.49.77.08.29 - E-mail : lea.m.collectivites@orange.fr

MODE D'EMPLOI : DESINSECT A

Pour toute application, veiller avant de percuter l'aérosol, à l'absence de toute source d'ignition : flamme, cigarette, appareil en fonctionnement dans le local.

Diffusion à percussion hors présence humaine.

Fermer portes et fenêtres ou accès au local ou compartiment à désinfecter, veiller à l'absence de personnes, animaux, aquariums ou plantes.

Placer l'aérosol au milieu de la pièce ou du compartiment, enlever le capot de l'aérosol et percuter celui-ci en enfonçant complètement le bouton poussoir (le jet part vers le haut, ne pas orienter vers le visage).

SORTIR IMMEDIATEMENT de la pièce en évitant d'inhaler et en refermant la porte, l'aérosol se videra seul et en totalité.

LAISSER EN CONTACT dans le local fermé pendant 2 à 3 heures et passé ce délai, aérer la pièce complètement avant réutilisation.

| Valeurs à titre indicatif | Volume net du boîtier aérosol | Volume du local |
|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| | 150 ml | 60 à 90 m³ |
| | 250 ml | 90 à 130 m³ |
| | 300 ml | 125 à 180 m³ |
| | 400 ml | 170 à 240 m³ |
| | 500 ml | 210 à 300 m³ |

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET STOCKAGE :



H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Usage Biocide TP 18

| NOM | Cas | Conc. |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE | 52645-53-1 | 8,26 g/kg |
| (1,3,4,5,6,7-HEXAHYDRO-1,3-DIOXO-2H-ISOINDOL-2-YL) | 1166-46-7 | 1,18 g/kg |
| PIPERONYL BUTOXYDE | 51-03-6 | 13,38 g/kg |

EUH208 Contient 3-(2,1-DICHLOROVINYL)-2,1-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE. Peut produire une réaction allergique.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.